

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/11/12/2020205410/justel>

Dossier numéro : 2020-11-12/32

Titre

12 NOVEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement fixant le code de conduite pour les athlètes des cadres A et B en Communauté germanophone

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 08-03-2021 page : 19732

Entrée en vigueur : 01-12-2020

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le code de conduite mentionné à l'article 22, § 2, alinéa 3, 10°, du décret sur le sport du 19 avril 2004 est joint en annexe du présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er décembre 2020.

[Art. 3](#). Le Ministre compétent en matière de Sport est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 08-03-2021, p. 19733)